

SEANCE DU 25 JANVIER 2022

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation :20 janvier 2022

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 27 janvier 2022

L'an deux mil vingt et deux le 25 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames : BEAUMONT Elodie, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France,

Messieurs : BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, ROULLEAU Marc, SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic.

**Absents : excusés :** CURIEN Véronique, VASLIN Aurélie, ZERBIB Délia, BODIN Serge, OUVRARD Tiffany, ROUGET Vincent, RIBOT Florent, MAZELLE Philippe

**Pouvoirs :**

**A été élue Secrétaire :** BEAUMONT Elodie

Objet de la délibération :

2022/06

**AMENAGEMENT SECURITAIRE RD 910 EN AGGLOMERATION  
DEMANDE DE SUBVENTION DETR ET AMENDES DE POLICE**

Madame le Maire informe le Conseil que suite à la demande de plusieurs familles, des devis ont été établis pour réaliser un aménagement sécuritaire sur la RD 910, afin de réduire la vitesse dans la traversée de l'agglomération pour que les piétons puissent traverser cette voie à grande circulation en toute sécurité

Il est projeté :

- D'installer des radars pédagogiques aux entrées des Ormes pour inciter fortement à ralentir la vitesse à 50 km/h.  
Devis GIROD n° DEV072822-1 d'un montant de 6 655,24€ HT.
- De créer un passage piéton PMR avec un ilot central et refuge de protection sécurisé permettant la traversée en deux temps.  
Devis COLAS n° OF-2022010001-0011 d'un montant de 8 923,31€ HT.
- D'installer 2 panneaux renforcés A13b lumineux solaires pour indiquer le passage piéton en pré-signalisation et 2 panneaux de position C20a, classe 2 à proximité du passage piéton.  
Devis GIROD n° DEV072823-1 d'un montant de 8 265,66€ HT.
- Rappeler la vitesse de circulation à 50 km/h par un panneau renforcé B14-50 lumineux solaire positionné avant la courbe et la sortie des camions de la coopérative.  
Devis GIROD n° DEV073535-1 d'un montant de 4 145,47€ HT.

-----  
Soit un total de

27 989.68 € HT

L'ensemble de ces mesures doit sécuriser la circulation dans l'agglomération et la traversée de la D910 pour les enfants et les habitants des Ormes.

*Madame le Maire informe les élus que cet aménagement de mise en sécurité peut être subventionné :*

- au titre de la DETR à hauteur de 30 % du HT*
- au titre des Amendes de polices à hauteur de 25 % du HT.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention DETR et une demande de subvention au titre des amendes de polices pour les travaux d'aménagement sécuritaire sur la D 910 en agglomération*

- Adopte le plan de financement suivant :*

<i>DETR</i>	<i>30 %</i>	<i>8 396,90 € HT</i>
<i>DEPARTEMENT</i>	<i>25 %</i>	<i>6 997,42 € HT</i>
<i>Autofinancement</i>	<i>45 %</i>	<i>12 595,36 € HT</i>
<i>Soit-----</i>		<i>27 989,68 € HT</i>

*Pour extrait conforme  
Aux Ormes le 26 janvier 2022  
Béatrice FONTAINE  
Maire*